



La pollution du fleuve Falémé : vers un observatoire citoyen pour sa protection

Source: FRL

L'association ASFA 21, avec l'appui de la Fondation Rosa Luxemburg Stiftung, a organisé du 05 au 06 septembre 2019 un atelier de validation d'une étude sur l'opportunité de créer un Observatoire Citoyen International du Fleuve Falémé OCIF/Falémé. Douze (12) communes dont quatre (4) dans la région de Labé en Guinée (Balaki, Lébékéré, Salambaldé, Kérouane), cinq (5) dans la région de Kayes au Mali (Dabia, Faléa, Faraba, Kéniéba et Sitakily) et trois (3) dans la région de Kédougou au Sénégal (Bembou, Madina Baffé et Missirah Sirimana) sont liées par le fleuve Falémé et par ses affluents. La Falémé est aujourd'hui menacée par une forte pollution résultant de l'utilisation de produits chimiques

toxiques tels que le mercure et le cyanure par les entreprises minières.

En 2018 ASFA21 avait commandité une étude sur les différentes sources de pollution de ce fleuve et de ses affluents dans les communes de Dabia, Faléa, Faraba et Kéniébaⁱ. La situation était décrite par l'auteur de ce rapport, M. Guimba Diallo, ingénieur des Eaux et Forêts, comme étant très inquiétante et nécessitant la mise en place de mesures urgentesⁱⁱ. La responsabilité de l'Etat malien avait été mise en cause surtout au niveau de sa politique d'octroi de titres miniers à des sociétés étrangères. Les conditions dans lesquelles les collectivités délivrent les couloirs d'orpaillage et les



L'orpaillage : les produits chimiques (cyanure et mercure) déversés dans la Falémé

autorisations d'exploitation minière avaient également été indexées par le rapport.

Parmi les recommandations de cette étude figure la création de centres de lavage des minerais permettant l'utilisation contrôlée des produits chimiques et une gestion plus rationnelle des eaux usées.

L'étude propose également de créer des zones de mise en défense situées à côté des cours d'eau pour prévenir leur érosion ou leur surexploitation ainsi qu'un renforcement des capacités des différents acteurs locaux concernés (responsables communaux, chefs de villages, *tombolomas*ⁱⁱⁱ) en vue d'un suivi efficace de l'impact environnemental des projets et exploitations miniers. Elle appelle enfin à une relecture du code minier en vue d'une meilleure prise en compte des questions relatives aux interdictions telles que l'utilisation des dragues pour fouiller le lit du fleuve et des produits chimiques dans le traitement du mercure.

Partant de là, ASFA 21 a depuis exhorté l'Etat malien à veiller sur la qualité et l'utilisation de cette ressource naturelle

conformément aux principes de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau et du code de l'eau à travers une taxe de prélèvement de sur leurs activités. L'État Malien reconnaît l'exploitation artisanale mécanisée au plan institutionnel et juridique^{iv} et les perçoit comme une activité capable de contribuer efficacement au développement local. Cependant les collectivités locales à la problématique du prélèvement des taxes, ce qui constitue des pertes de fonds énormes.

La rencontre de Kéniéba est donc venue consolider la démarche déjà entreprise par ASFA21 qui avait trouvé nécessaire de lancer l'idée d'un Observatoire citoyen pour lutter contre la pollution de la Falémé et mettre fin aux menaces qui pèsent sur les populations. Devant les chefs de village et représentants des communes de Faraba, Sitakili, Falea, Diafara et Kéniéba, ceux de la délégation venue du Sénégal (ONG La Lumière de Kédougou), le représentant de l'Association « Sauvons la Falemé » du village portant le nom de Maali situé en bordure du fleuve en territoire guinéen, et le représentant du chef du cercle de Kéniéba, le consultant a décliné les objectifs de l'atelier, à savoir la validation des résultats de l'étude, le cadrage du processus de création de l'Observatoire et le lancement de « l'appel de Kéniéba ».

Des groupes de travail ont été mis sur pied à cette occasion en vue d'impliquer tous les participants à l'identification des acteurs du futur Observatoire. Acteurs parmi lesquels il faut compter des ministres, le Haut-commissariat de l'OMVS [Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal], des parlementaires, des partenaires techniques et financiers, des gouverneurs,



des préfets/services techniques déconcentrés, des sous-Préfets, le président du Conseil de cercles, les maires, les chefs de villages, des orpailleurs, des Organisations de la Société Civile (OSC), des Organisations Communautaires de Base (OCB), des laboratoires/chercheurs et des sociétés minières. Des réflexions ont été menées sur l'architecture institutionnelle de l'Observatoire qui sera composée d'un bureau de coordination comme organe de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des activités de l'OCIF/Falémé ; des partenaires techniques et financiers dans la mise en œuvre du programme et de solides rapports avec les institutions étatiques et locales.

L'Observatoire aura pour mission d'alerter, de faire des recommandations et de suggérer des stratégies de luttes contre la pollution du fleuve aux Etats, aux collectivités décentralisées, aux populations et aux partenaires techniques et financiers. L'Observatoire doit susciter une synergie de tous les acteurs (politiques, financiers, etc.) ainsi qu'une prise de conscience de tous les usagers (sociétés minières, orpailleurs et

populations) quant à leurs responsabilités dans la gestion du fleuve et des différents cours d'eau. Il doit aider à construire une vigilance collective en matière de lutte et de prévention de la pollution.^v

Il est ressorti de l'atelier que l'Observatoire s'attellera à la recherche de réponses communes aux défis environnementaux et sanitaires que la pollution de la Falémé pose aux Etats qu'elle traverse. Au niveau économique, l'enjeu est le contrôle des ressources minières et énergétiques ainsi que leur exploitation judicieuse et rationnelle. Car il s'agit d'assurer un développement durable au niveau des Etats. Sur le plan socio-culturel, l'Observatoire sera un outil de brassage culturel et de solidarité entre les différentes communautés riveraines dans la lutte contre les changements climatiques.

« L'appel de Kéniéba »

Cet appel est un cri de cœur issu de l'atelier. Il a été signé par les représentants



de trois pays et ceux de 12 communes soucieuses de l'avenir du fleuve Falémé, une source importante de revenus mais aussi de liens interethniques et communautaires. Cet appel s'adresse à tous les acteurs de la protection de l'environnement de la Guinée, du Mali et du Sénégal. Il aspire à donner plus d'écho à la voix des communautés affectées par cette lente disparition de la Falémé. L'Observatoire vient à existence au moment où des villages entiers ont été déjà rasés par les compagnies minières ou sont en voie de l'être. La recherche de l'or dans cette zone est souvent synonyme de conflits et elle menace les ressources aquatiques et végétales tout en perturbant les régimes hydraulique et hydrologique, ainsi que la qualité des eaux. Pour ainsi dire cette activité tend vers une catastrophe écologique.^{vi}

Aujourd'hui, ce sont 387.895 habitants issus de 55.414 ménages répartis entre trois pays qui sont potentiellement menacés par l'impact de la pollution de la Falémé au niveau de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'arboriculture, du maraîchage, etc.

Cet atelier a fait renaître l'espoir dans le combat quotidien des communautés pour

sauver le fleuve et lui redonner son éclat d'antan. L'ASFA 21 travaille en synergie avec l'ONG La Lumière de Kédougou et l'association Sauvons la Falémé de la Guinée pour la mise en place de cet Observatoire et la mise en œuvre d'un plan d'action à l'horizon 2020.

ⁱ Guimba DIALLO, « Rapport d'étude sur les différentes sources de pollution de la Falémé et de ses affluents dans les communes de Dabia, Faléa, Faraba, et Kéniéba dans le cercle de Kéniéba », Mars 2018.

ⁱⁱ <http://www.jstm.org/la-riviere-faleme-vecteur-de-pollution/>

ⁱⁱⁱ Ils sont chargés d'assurer la police dans les sites miniers, de collecter les taxes chez les exploitants sur le site et d'appliquer des mesures de sécurité (prévention des conflits, accidents et vols).

^{iv} <http://www.droit-afrique.com/upload/doc/mali/Mali-Code-2012-minier.pdf>

^v Aly Teyeni Mana, « Document de cadrage pour la création de l'observatoire citoyen du fleuve Falémé », OCIF/Falémé, Septembre 2019.

^{vi} <http://www.omvs.org/content/l%E2%80%99orpillage-dans-la-fal%C3%A9m%C3%A9-une-menace-tr%C3%A8s-s%C3%A9rieuse-sur-les-ressources-en-eau>

Tous les articles publiés sur ce site ont été écrits de manière indépendante. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de la Rosa Luxemburg Stiftung